

COMMUNE DE RIVIERES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 032/2024

Séance du 9 juillet 2024

**Date de la
convocation : 05/07/24**

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur HERIN Christophe, Maire.

**Date d'affichage :
05/07/2024**

Présents : BERMES Marie-Christine, BRILLANT Marie-Thérèse, CAILHOL Thierry, CHOPO Guy, DON Daniel, FERRET Myriam, HERIN Christophe, MANEN Cyril, MAUREL Jean-Claude, ROBERT Béatrice.

Absents : ANGLADE Christine, PRADEL Michel.

Absents excusés : CASAGRANDE Hervé.

Procuration : Néant.

Secrétaire de séance : DON Daniel.

Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	Publication ou notification
15	13	10	

Objet : Demande de subvention « Sécurisation matérielle de la base de loisirs d'Aiguelèze »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de subvention à établir auprès du Département pour le programme « Sécurisation matérielle de la base de loisirs d'Aiguelèze ».

Il est envisagé de sécuriser l'espace vert public autour du port par des barrières pivotantes et clôtures en bois afin d'y interdire la circulation à tous engins à moteurs. L'entreprise LACLAU TP a été retenue pour la fourniture et la mise en place de cette sécurisation.

Un financement va être demandé auprès du Département du Tarn. Monsieur le Maire propose de déposer le dossier de demande de subvention selon le plan de financement le suivant :

Devis des travaux HT : 16 000€

Subvention département à hauteur de 30% : 4 800€

Solde : autofinancement de la commune

Le conseil municipal après échange :

- Valide le projet cité pour un montant de 16 000€
- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Adopté à l'Unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Christophe HERIN